

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 7 décembre 2023 – Popublie le Marcq

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publie le Varcq

ID: 059-215904665-20231208-D2023_12_07_05-DE

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du premier décembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le premier décembre deux mil vingt-trois.

<u>Présents</u>: Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN, Frédéric BERNABLE.

<u>Présents en retard</u>: Séverine FLAMENT rejoint l'assemblée à 19h55 donne pouvoir à Albertina MEIRE jusqu'à son arrivée; Frédéric BERNABLE rejoint l'assemblée à 19h50 donne pouvoir à Laëtitia RENSKI jusqu'à son arrivée.

<u>Absents</u>: Éric LAURENT donne pouvoir à Philippe MATTON, Franck DENISE donne pouvoir à Marie-Gaëtane DANION.

Absent non excusé : --

Soit : 21 présents dont 2 retards avec pouvoir et 2 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

<u>D2023-12-07/05</u> AMI Dynamisation centre bourg — Demande de subvention pour le projet du parking place de la Libération

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D2023-04-13/14 Sollicitation AMI de la Région pour la redynamisation du centre bourg – intention de développer le commerce local le Conseil a entériné l'engagement de la commune dans la démarche.

Pont-à-Marcq fait partie des communes lauréates retenues par la Région Hauts-de-France pour la période 2023-2027.

L'intégralité des dispositions inhérentes à cet AMI sont en annexe n°4 Délibération n° 2022.02005 du Conseil Régional réuni le 9 décembre 2022.

Monsieur le Maire informe les membres présents que chaque demande de subvention transmise dans le cadre de cet AMI doit comporter les pièces reprises en annexe n°5 *Liste des pièces à joindre pour toutes demandes de subvention sur la plateforme d'Aides et Subventions*.

La commune doit fournir, pour chaque soumission, « La délibération portant sur le projet, mentionnant l'autorisation donnée au maire ou responsable légal pour solliciter les subventions ».



CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 7 décembre 2023 – Popublie le Varcq

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publie le Varcq

ID: 059-215904665-20231208-D2023_12_07_05-DB

Le projet de réalisation d'un parking paysager place de la Libération va faire l'objet d'une demande de financement au titre d'AMI CVCB.

En effet, plusieurs critères laissent à penser que ce projet pourrait être éligible :

- Il s'agit de créer un parking végétalisé à la convergence des deux axes routiers les plus fréquentés de la commune : l'avenue du Général de Gaulle et la rue Nationale ;
- Cet emplacement privilégié matérialise à la fois le début du linéaire commercial et artisanal de la commune mais aussi le point de convergence entre le siège de l'intercommunalité et les commerces de centre bourg. En ce sens que la réhabilitation paysagère de cet espace permettra très directement d'inviter les professionnels et visiteurs de l'ancien site AGFA à fréquenter les commerces et restaurants du centre bourg par la mise à disposition de ce parking assortie d'une redéfinition des cheminements doux en reliés à celui-ci;
- Enfin, ce parking et le travail réalisé aux abords permettra très directement de sécuriser le cheminement des piétons tout en proposant au cœur de ville une borne de recharge pour véhicule électrique permettant de dynamiser l'attractivité des commerces locaux.

Monsieur le Maire informe que les dépenses nécessaires, liées à ce projet de parking végétalisé, seront, sans présager de l'exercice budgétaire directement concerné, autorisées après avoir été prévues au Budget.

Monsieur le Maire rappelle enfin que selon les dispositions de l'AMI, la commune peut solliciter la participation de la région jusqu'au 31.12.2027.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Après examen de l'annexe et échanges en séance, Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir :

- L'autoriser à solliciter une subvention de la Région dans le cadre de l'AMI Centres-Villes Centres Bourgs pour ce projet de réhabilitation du parking place de la Libération et à signer tout document y afférent ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la sollicitation de cette subvention et autorisent le Maire.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 08/12/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE